PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

CEPICI
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE



LE CEPICI EN CHIFFRES

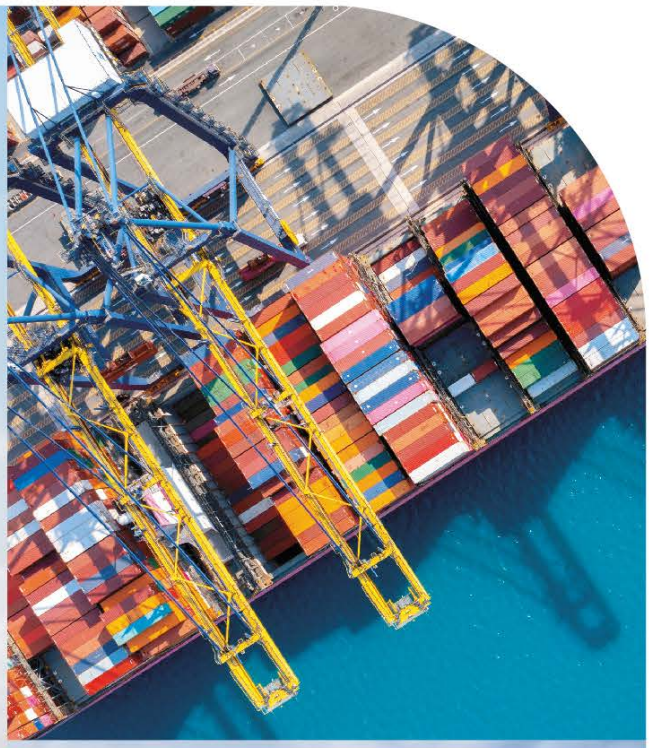
TROISIÈME TRIMESTRE 2026

SITUATION CUMULÉE AU 30 SEPTEMBRE 2026

CEPICI
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

Le Guichet Unique des Investissements
en Côte d'Ivoire







AKWABA en Côte d'Ivoire, terre d'opportunités



Tables des matières

Sigle et acronyme 05
I. Contexte 07
II. Vision 10
III. Enjeux de la promotion des investissements 12
IV. Objectifs de l'exercice 2026 14
V. Dynamique de création d'entreprises 16
VI. Dynamique des investissements agréés 22
VII. Volume des intentions d'investissements matures 31
VIII. Projection de mobilisation d'investissements à fin décembre 2026 33
IX. Suivi et accompagnement post-investissement 36
X. Amélioration du Climat des affaires 40
XI. Perspectives du quatrième trimestre 2026 42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Dynamique globale de la création d'entreprises 17
Tableau 2 : Dynamique des investissements agréés 23
Tableau 3 : Dynamique sectorielle des investissements agréés 26
Tableau 4 : Top Pays Investisseurs 28
Tableau 5 : Évolution des investissements agréés selon leur origine 25
Tableau 6 : Distribution sectorielle des demandes d'agrements en cours d'instruction 30
Tableau 7 : Projection de mobilisation d'investissements privés à fin décembre 2026 34
Tableau 8 : Situation des demandes de terrains à usage industriel 37
Tableau 8 : Résolution des griefs des investisseurs 38
Tableau 9: Tableau synthétique des griefs formellement portés par les investisseurs 39
Tableau 10 : Liste des 11 reformes realisées 41

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Dynamique globale de la création d'entreprises 18
Graphique 2 : Evolution du délai moyen de création d'entreprises 19
Graphique 3 : Dynamique sectorielle de création d'entreprise 20
Graphique 4 : Dynamique de création d'entreprises par forme juridique 21
Graphique 5 : Dynamique des investissements agréés 24
Graphique 6 : Distribution géographique des investissements agréés 25
Graphique 7 : Distribution des investissements du secteur industriel 27
Graphique 8 : Distribution des investissements du secteur des services 27
Graphique 9 : Distribution des intentions d'investissements matures 32

Sigles et acronymes

B-READY	Business Ready : dispositif de la Banque mondiale consacré à l'évaluation de l'environnement des affaires et de l'investissement.
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
BTP	Bâtiment et Travaux Publics.
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire.
CNICA	Comité National de l'Investissement et de l'Amélioration du Climat des Affaires.
CNPS	Caisse nationale de Prévoyance Sociale.
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres.
COS	Comité d'Orientation Stratégique.
CTCS	Comité Technique de Coordination et de Suivi
DFI	Direction de la Facilitation des Investissements.
DGI	Direction Générale des Impôts.
EI	Entreprise Individuelle.
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social.
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine.
GUFE	Guichet Unique des Formalités d'Entreprises.
IDE	Investissement Direct Etranger.
IDN	Investissement Direct National.
JCR	Japan Credit Rating Agency (agence japonaise de notation financière).
NCC	Numéro de Compte Contribuable.

Sigles et acronymes

NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
PND	Plan National de Développement.
PNI	Politique Nationale de l'Investissement privé.
PSPI	Plan Stratégique de Promotion des Investissements.
PWIC	Portail web d'Information Commerciale.
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
SA	Société Anonyme.
SARL	Société à responsabilité limitée.
SOGEDI	Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles.
TCA	Tribunal de Commerce d'Abidjan.
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.
USD	United States Dollar (dollar des États-Unis).
VRD	Voirie et Réseaux Divers : voies d'accès, réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement, etc.



I. Contexte

I. Contexte



La reprise de l'économie mondiale demeure fragile, dans un contexte marqué par la persistance des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, le resserrement des conditions financières et le ralentissement des flux d'investissement vers les pays en développement. Ces facteurs continuent de peser sur la confiance des investisseurs et les perspectives de croissance.

Au troisième trimestre 2026, la Côte d'Ivoire maintient des perspectives économiques favorables, malgré les incertitudes qui pèsent sur l'environnement international. Le cadrage macroéconomique révisé en septembre prévoit une croissance du PIB réel de 6,2[1]% pour l'année 2026, contre 4,3 % en Afrique subsaharienne. L'inflation annuelle est projetée à 2,2 %, en deçà du seuil communautaire (UEMOA) de 3 %, tandis que le déficit budgétaire devrait atteindre 3,8 % du PIB. La poursuite des réformes économiques et financières doit soutenir la consolidation budgétaire à moyen terme.

Les données conjoncturelles disponibles indiquent une progression de l'activité industrielle de 4,4 % en glissement annuel en juillet 2026, dont 5,4 % dans les industries manufacturières. Les prix de production industrielle ont augmenté de 5,9[2]%, sous l'effet des industries extractives (+17,6 %), tandis que ceux des industries manufacturières ont reculé de 1,6 %. Par ailleurs, l'inflation à la consommation s'est établie à 1,2 % en août, contre 1,9 % en juillet.

Sur le plan financier, la BCEAO a maintenu son principal taux directeur à 3 % le 9 septembre 2026. La note BB+[3], assortie d'une perspective positive, attribuée par Japan Credit Rating Agency (JCR) le 24 juin 2026, ainsi que le reclassement par le FMI du risque de surendettement de « modéré » à « faible », constituent des signaux favorables à la confiance des investisseurs. L'accès des entreprises au financement demeure néanmoins lié aux conditions bancaires et à la qualité des projets.

[1] Ministère de l'Economie des Finances et du Budget

[2] Rapport sur la Politique Monétaire dans l'UMOA - Septembre 2026

[3] https://www.forumrsesn.org/2026/07/02/economie-c%C3%B4te-d-ivoire-march%C3%A9s-financiers-la-c%C3%B4ted-ivoire-d%C3%A9croche-la-note-bb-aupr%C3%A8s-de-l-agence-jcr-et-vise-plus-haut/

L'investissement privé occupe une place centrale dans le PND 2026–2030, avec 70,2 % des investissements programmés attendus du secteur privé. La réalisation de cette ambition suppose un climat des affaires propice à la concrétisation des projets. Les résultats du B-READY 2025 soulignent notamment les marges d'amélioration des services publics et de l'efficacité des procédures. La simplification des démarches, l'accès au foncier et aux infrastructures ainsi que la sécurisation des transactions restent des leviers essentiels.



Au terme du troisième trimestre 2026, le CEPICI a enregistré plusieurs réalisations et résultats. La présente situation "CEPICI en Chiffre, troisième trimestre 2026, au 30 septembre 2026", retrace les performances enregistrées de janvier au 30 septembre sur les investissements agréés, la création d'entreprises, le climat des affaires et la maturation du portefeuille de projets et présente les perspectives pour le quatrième trimestre 2026



II. Vision



La vision du Chef de l'Etat, SEM Alassane Ouattara est de « Bâtir une Grande Nation Stable, Ambitieuse et Solidaire » et de hisser la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

A l'occasion du sommet de Haut niveau sur l'initiative Cacao Côte d'Ivoire – Ghana, 16 juin 2026, SEM Alassane Ouattara, a placé la transformation locale des matières premières au cœur des ambitions du pays en précisant sa volonté comme suit **"La transformation sur place de nos matières premières constitue un puissant levier d'industrialisation, de création de valeur ajoutée et d'emplois durables pour notre jeunesse et pour nos femmes".**



III. Enjeux de la promotion des investissements

III. Enjeux de la promotion des investissements

Les enjeux de promotion de l'investissement sont les mêmes que ceux énoncés en début d'année 2026. En effet, la réalisation de la vision du Chef de l'Etat pour la Côte d'Ivoire se traduit par la réalisation d'objectifs stratégiques majeurs que les actions du CEPICI en matière de promotion et de développement des investissements doivent contribuer à atteindre. Il s'agit de :

01

Taux d'investissement privé à l'horizon 2030

24,9% +9%

L'accroissement du taux d'investissement privé de 15,9% en 2025 à 24,9% à l'horizon 2030

02

Taux d'accroissement de la part des IDE à l'horizon 2030

3,3% +2,1%

L'accroissement de la part des IDE de 1,2% du PIB en 2023 à 3,3% à l'horizon 2030



03

La mobilisation d'un niveau d'investissement privé estimé à 5 130 milliards de FCFA pour le pilier 2 du PND[4] soit 64% des investissements attendus dans ce pilier 2

La mobilisation d'un niveau d'investissement privé établi à 48 241 milliards de FCFA dans le pilier 3 (promotion de l'investissement privé, des champions nationaux et à la réduction de l'informalité) soit 89,1 % des investissements globaux attendu dans ce pilier.



04



05

La création de plus 3 millions d'emplois décents à l'horizon 2030 ;

L'augmentation du PIB par habitant à 4 500.



06

[4] Modernisation de l'agriculture, consolidation de la sécurisation foncière rurale, accroissement de la productivité et renforcement des chaînes de valeurs agricoles



IV. Objectifs de l'exercice 2026

IV. Objectifs de l'exercice 2026

Les principaux objectifs de l'exercice 2026 sont les suivants :



01

Le déménagement des services dispersés du CEPICI regroupés dans de nouveaux locaux au Plateau en attendant la construction de son siège

La mise en œuvre du nouveau Modèle économique du CEPICI



02



03

La mise en œuvre d'un plan d'actions fonctionnel et informatique en vue de la réduction des délais de création d'entreprise vers 24h

Le démarrage de la révision du Code des Investissements et de digitalisation de la procédure d'obtention de l'agrément à l'investissement



04



05

La conversion des Intentions d'investissements 2025 en Investissements agréés en 2026

L'adoption et mise en œuvre des réformes de l'Agenda 2026-2028 d'amélioration du climat des affaires



06



07

La réalisation de l'évaluation du Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) 2021-2025 et du démarrage du PSPI 2026-2030



V. Dynamique de création d'entreprises

V. Dynamique de création d'entreprises

Dynamique globale de la création d'entreprises



Sur la période cumulée du 1er janvier au 30 septembre 2026, le nombre d'entreprises créées s'établit à 27 859, contre 19 480 à la même période de 2025, soit une progression de 43,01 %. Cette dynamique se confirme sur la période (15 juillet à septembre), avec 8 962 entreprises créées, contre 8 139 au troisième trimestre 2025, correspondant à une hausse de 10,11%. En revanche, sur les neuf premiers mois de l'année 2026, les emplois prévisionnels cumulés s'établissent à 4 500, contre 4 775 à la même période de 2025, soit un recul de 5,76 %. Toutefois, l'analyse des résultats de la mi-juillet au 30 septembre 2026 fait ressortir une progression des emplois prévisionnels, avec 1 375 emplois enregistrés contre 996 au troisième trimestre 2025, soit une hausse de 38,05%.

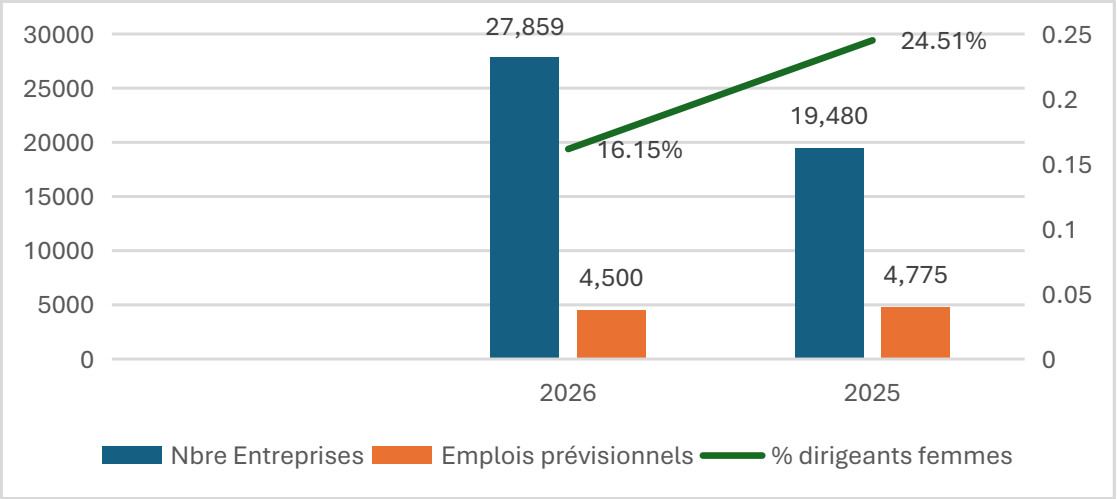
Par ailleurs, sur la période cumulée du 1er janvier au 30 septembre 2026, la proportion de femmes dirigeantes s'établit à 26,15 %, contre 26,78 % à la même période de 2025, soit un léger recul de 2,34 %. Cette tendance s'observe également au troisième trimestre 2026, avec une proportion de 26,15 %, contre 26,65 % au troisième trimestre 2025, correspondant à une diminution de 1,87 %. Ces résultats traduisent une relative stabilité de la représentativité féminine parmi les dirigeants d'entreprises créées, comme l'illustrent le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau 1 : Dynamique globale de la création d'entreprises

	2026*	2025*	Variation
Nombre d'entreprises	27 859	19 480	43,01%
Emplois prévisionnels	4 500	4 775	-5.76%
% dirigeants femmes	26,15%	26,78%	-2,34%

* Données du 1er janvier au 30 septembre 2026
Source : CEPICI

Graphique 1 : Dynamique globale de la création d'entreprises



Source : CEPICI

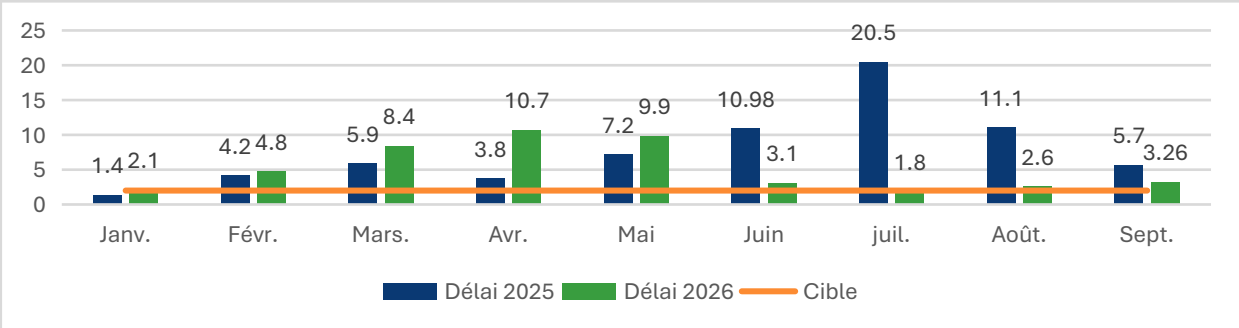
Evolution du délai de création d'entreprises



Au 30 septembre 2026, le délai moyen de création d'entreprises s'établit à 5,2 jours, contre 7,9 jours à la même période de 2025, soit une réduction de 42,81 %. Après une détérioration progressive observée entre janvier et avril 2026, période au cours de laquelle le délai est passé de 2,1 à 10,7 jours, une amélioration significative a été enregistrée à partir de juin, avec un délai ramené à 3,1 jours, puis à 1,8 jour en juillet, soit moins de 48 heures. Toutefois, cette dynamique favorable s'est infléchie au cours des deux mois suivants, le délai remontant à 3,26 jours en septembre 2026. Malgré cette évolution, la performance demeure supérieure à celle enregistrée à la même période de 2025, bien que le délai observé reste au-dessus de l'objectif fixé à 2 jours. Les progrès enregistrés à la faveur des travaux de renforcement de la connectivité et de l'interopérabilité entre les plateformes du TCA, de la DGI, de la CNPS et du CEPICI, de la réduction des interruptions des services Internet ainsi que de l'optimisation de la plateforme de création d'entreprises n'ont toutefois pas pu être consolidés au troisième trimestre 2026, comme en témoigne la remontée du délai moyen de création d'entreprises observée sur la période.

La distribution mensuelle des délais de création est illustrée par le graphique suivant :

Graphique 2 : Evolution du délai moyen de création d'entreprises



Source : CEPICI

Dynamique sectorielle de création d'entreprises

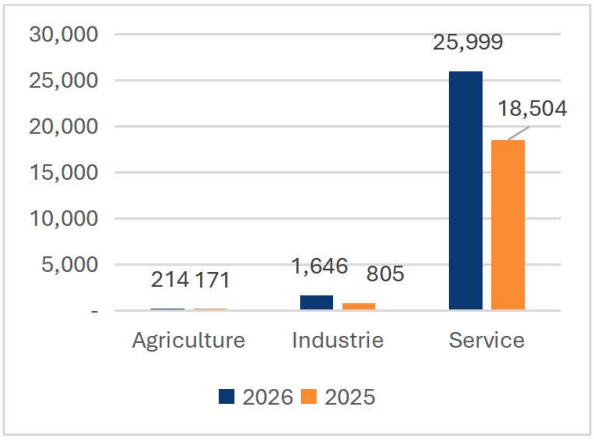


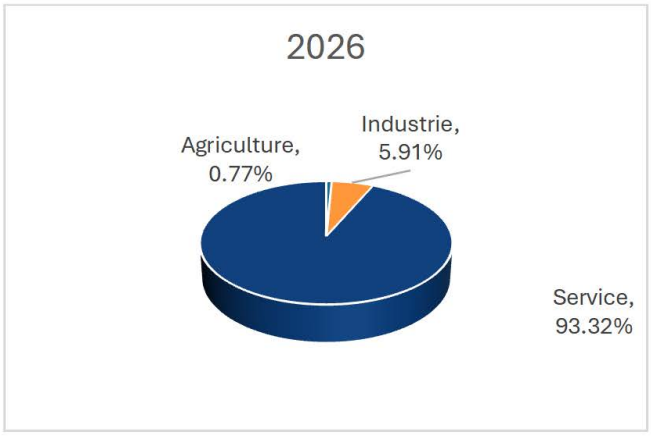
L'analyse de la répartition des créations d'entreprises selon le secteur, sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2026, confirme la tendance structurelle observée au cours des dernières années, caractérisée par une prédominance du secteur des services. En effet, ce secteur totalise 25999 entreprises créées, soit 93,32% des créations enregistrées sur la période. Comparativement à la même période de 2025, il enregistre une progression de 40,50 %, contre 18 504 entreprises créées un an plus tôt.

Le secteur industriel occupe la deuxième position avec 1 646 entreprises créées, soit 5,91 % du total, contre 805 en 2025, représentant une hausse de 104,47%. Enfin, le secteur agricole totalise 214 entreprises créées, soit 0,77%, contre 171 à la même période de 2025, correspondant à une progression de 25,15%.

Cette évolution traduit une dynamique positive de la création d'entreprises dans l'ensemble des secteurs, particulièrement marquée dans l'industrie. Toutefois, les services demeurent le principal moteur de la création d'entreprises en Côte d'Ivoire, concentrant plus de neuf créations sur dix, comme illustrés par les graphiques suivants.

Graphique 3 : Dynamique sectorielle de création d'entreprise





Source : CEPICI

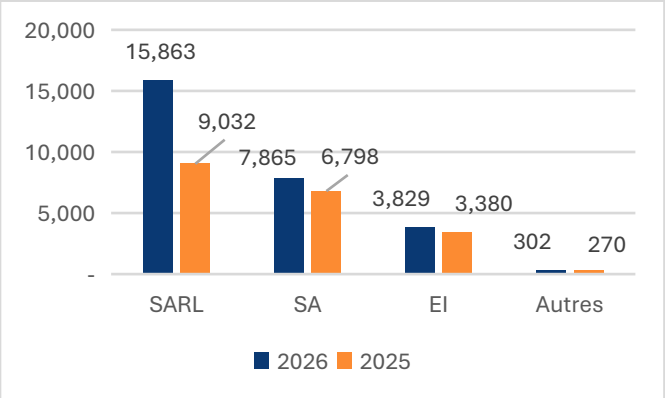
Dynamique de création d'entreprises par forme juridique

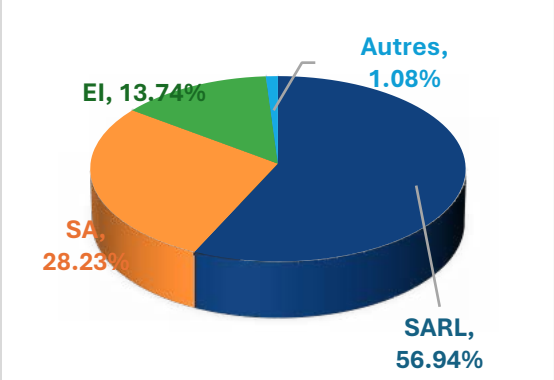


L'analyse de la répartition des créations d'entreprises selon la forme juridique, sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2026, confirme la tendance structurelle observée au cours des dernières années, caractérisée par une prédominance des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). Celles-ci totalisent 15 863 entreprises créées, soit 56,94 % des créations enregistrées sur la période. Comparativement à la même période de 2025, les créations de SARL progressent de 75,63 %, passant de 9 032 à 15 863 entreprises. Les Sociétés Anonymes (SA) occupent la deuxième position avec 7 865 créations, soit 28,23 % du total, contre 6 798 en 2025, représentant une progression de 15,70 %. Elles sont suivies des Entreprises Individuelles (EI), qui totalisent 3 829 créations, soit 13,74 %, contre 3 380 un an plus tôt, correspondant à une hausse de 13,28 %. Enfin, les autres formes juridiques représentent 1,08 % des créations, avec 302 entreprises contre 270 en 2025, soit une progression de 11,85 %.

Dans l'ensemble, cette évolution traduit une dynamique positive des créations d'entreprises pour toutes les formes juridiques, particulièrement marquée pour les SARL, qui demeurent la forme juridique privilégiée par les promoteurs. Toutefois, leur prédominance apparaît moins prononcée qu'à mi-juillet 2026.

Graphique 4 : Dynamique de création d'entreprises par forme juridique





Source : CEPICI



VI. Dynamique des investissements agréés

VI. Dynamique des investissements agrées

Dynamique globale des investissements agréés



Au 30 septembre 2026, le CEPICI a agréé, tous régimes confondus, un nombre cumulé de 92 projets d'investissement, représentant un montant global de 575 milliards de FCFA, contre 86 projets pour un montant de 451 milliards de FCFA à la même période de l'exercice précédent. Ces résultats traduisent une progression de 6,98 % en nombre de projets et de 27,6 % en valeur des investissements agréés. Parallèlement, les emplois prévisionnels enregistrent une hausse de 17,61 %, passant de 3 016 en 2025 à 3 547 en 2026.

Par rapport à la situation observée au 15 juillet 2026, le nombre de projets agréés a progressé de 35,29 %, passant de 68 à 92, tandis que le volume des investissements agréés s'est accru de 14,54 %, passant de 502 à 575 milliards de FCFA.

Les emplois prévisionnels ont également progressé de 31,66 %, passant de 2 694 à 3 547, soit 853 emplois supplémentaires. Bien que cette évolution témoigne d'une consolidation de la dynamique des investissements privés en Côte d'Ivoire et de leur contribution potentielle à la création d'emplois, les performances enregistrées demeurent en deçà des perspectives de mobilisation des investissements agréés pour le second semestre 2026. Cette situation pourrait notamment s'expliquer par la persistance de contraintes structurelles à l'investissement, particulièrement les difficultés d'accès au foncier industriel, le coût élevé de l'électricité et les conditions d'accès au financement.

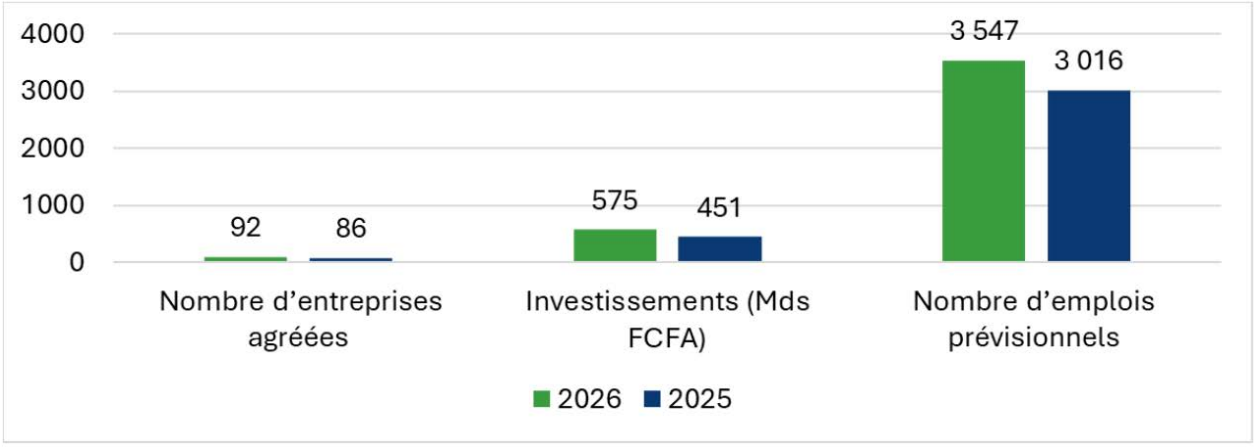
Cette évolution est illustrée par le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau 2 : Dynamique des investissements agréés

Dynamique globale			
	2026*	**2025***	**Variation**
Nombre d'entreprises agréées	92	86	6,98%
Investissements (Mds FCFA)	575	451	27,6%
Nombre d'emplois prévisionnels	3 547	3 016	17,61%

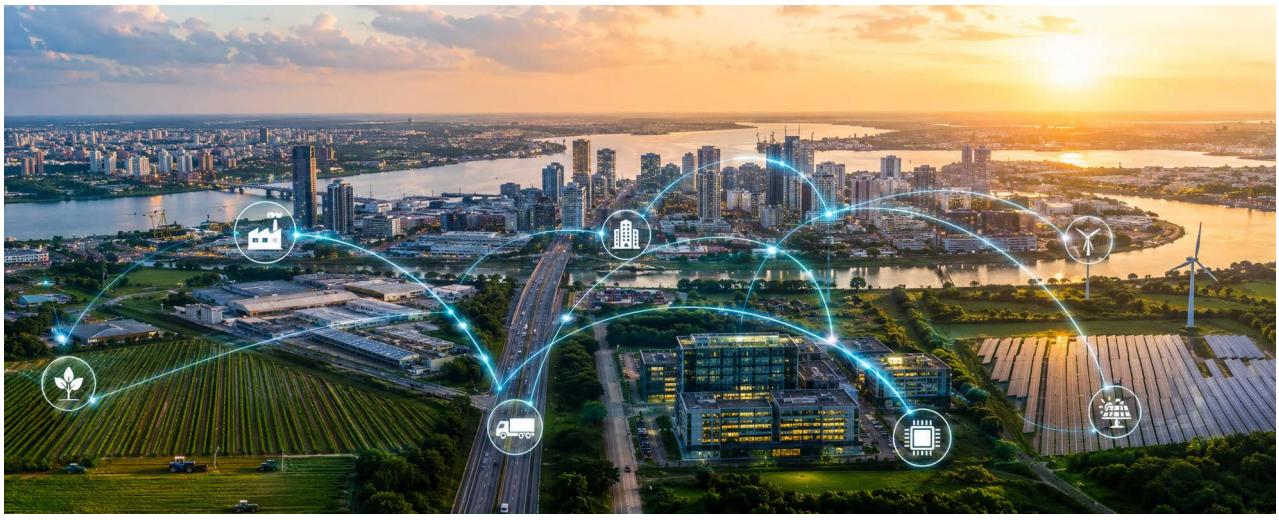
*Du 1er janvier au 30 septembre
Source : CEPICI

Graphique 5 : Dynamique des investissements agréés



Source : CEPICI

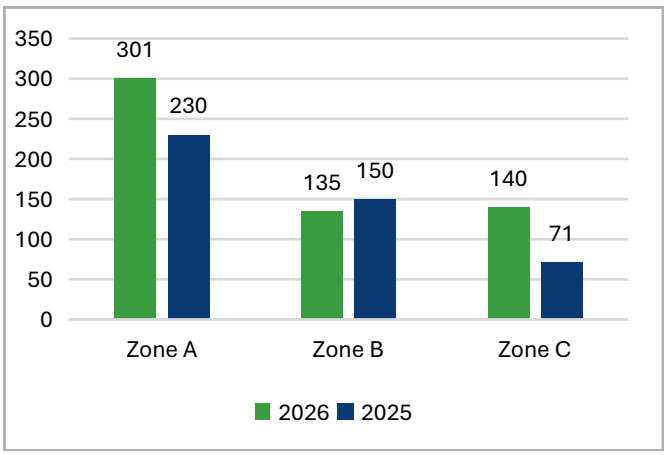
Distribution géographique des investissements agréés

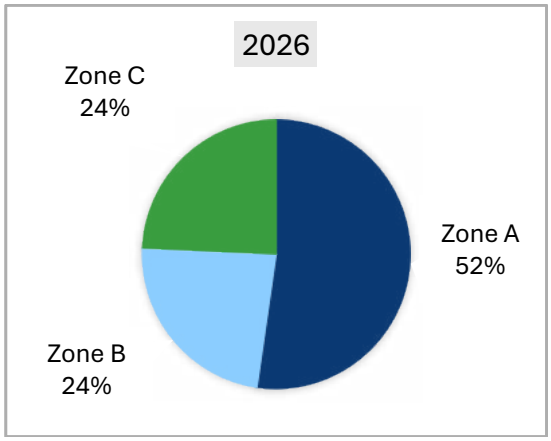


La répartition géographique des investissements agréés au 30 septembre 2026 met en évidence une prédominance de la zone A, qui concentre 301 milliards de FCFA, soit 52 % du montant global des investissements agréés. Comparativement à la même période de 2025, les investissements dans cette zone enregistrent une progression de 30,87 %, passant de 230 à 301 milliards de FCFA. La zone C occupe la deuxième position avec 140 milliards de FCFA, soit 24 % des investissements agréés, contre 71 milliards de FCFA en 2025, correspondant à une hausse significative de 97,18 %. En revanche, les investissements dans la zone B s'établissent à 135 milliards de FCFA, soit près de 24 % du total, contre 150 milliards de FCFA à la même période de 2025, enregistrant un recul de 10 %.

Cette évolution témoigne d'une dynamique globalement favorable des investissements agréés, principalement portée par les zones A et C. Elle met également en évidence une progression substantielle des investissements dans la zone C, traduisant un renforcement de son attractivité, tandis que la zone A, en raison des infrastructures modernes demeure le principal pôle de concentration des investissements privés, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

Graphique 6 : Distribution géographique des investissements agréés





Source : CEPICI

Distribution sectorielle des investissements agréés



La répartition sectorielle des investissements agréés au 30 septembre 2026 met en évidence la prédominance du secteur industriel, qui concentre 339 milliards de FCFA, soit 59,01 % du montant global des investissements agréés. Comparativement à la même période de 2025, les investissements dans ce secteur enregistrent une progression significative de 97,09 %, contre 172 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette dynamique confirme le rôle prépondérant de l'industrie dans la mobilisation des investissements privés.

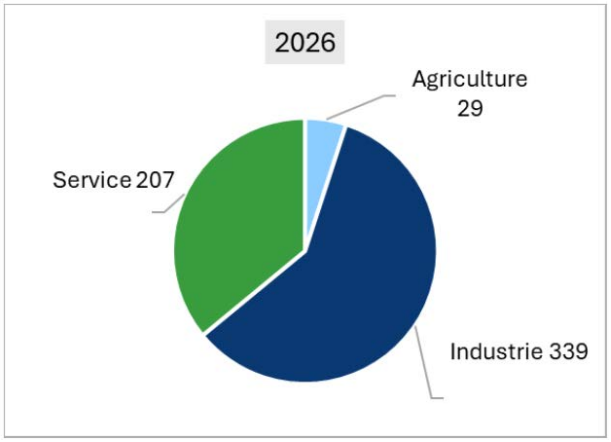
Le secteur des services occupe la deuxième position avec 207 milliards de FCFA, représentant 35,97 % des investissements agréés, contre 269 milliards de FCFA à la même période de 2025, soit un recul de 23,05 %. Quant au secteur agricole, il totalise 29 milliards de FCFA, soit 5,01 % des investissements agréés, contre 9 milliards de FCFA en 2025, correspondant à une progression substantielle de 222,22 %.

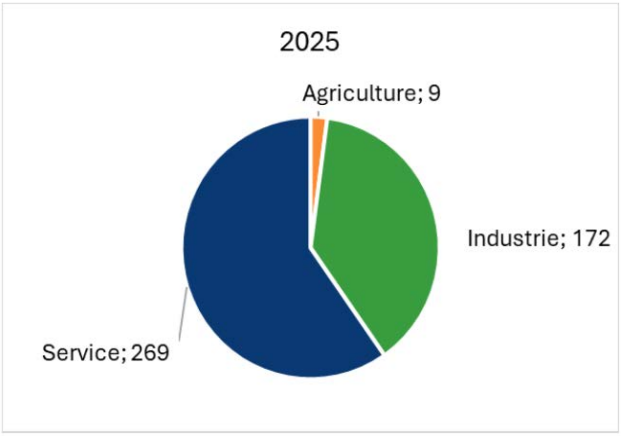
Dans l'ensemble, cette évolution traduit une réorientation des investissements agréés vers les secteurs productifs, particulièrement l'industrie et l'agriculture, dont les performances compensent le repli observé dans les services. Elle témoigne également du renforcement de la contribution du secteur industriel à la dynamique des investissements privés en Côte d'Ivoire.

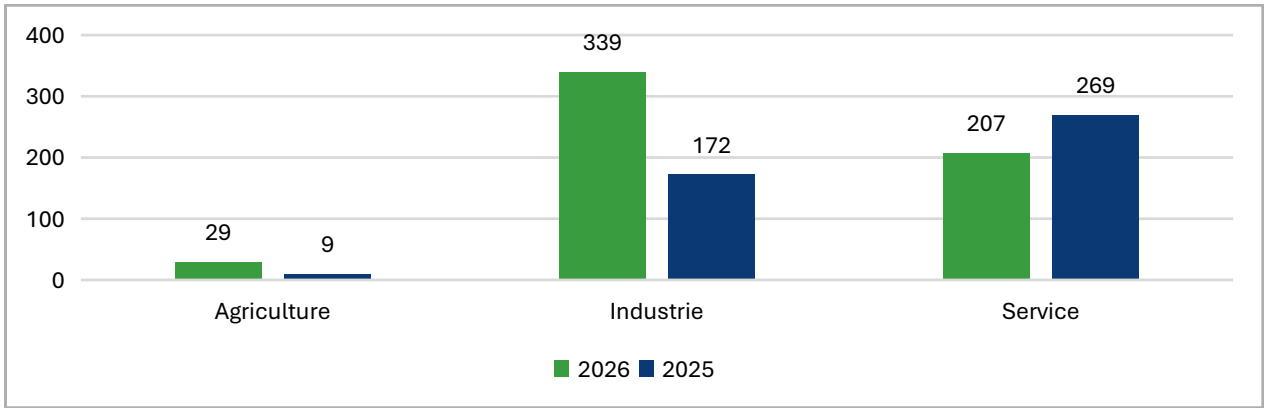
Tableau 3 : Dynamique sectorielle des investissements agréés

Dynamique sectorielle 2026		
	Mds FCFA	%
Agriculture	29	5,01%
Industrie	339	59,01%
Service	207	35,97%
Total	**575**	100,00%

Dynamique sectorielle			
	2026	2025	Variation
Agriculture	29	9	+222,22 %
Industrie	339	172	+97,09 %
Service	207	269	–23,05 %
Total	**575**	**451**	**27,6 %.**





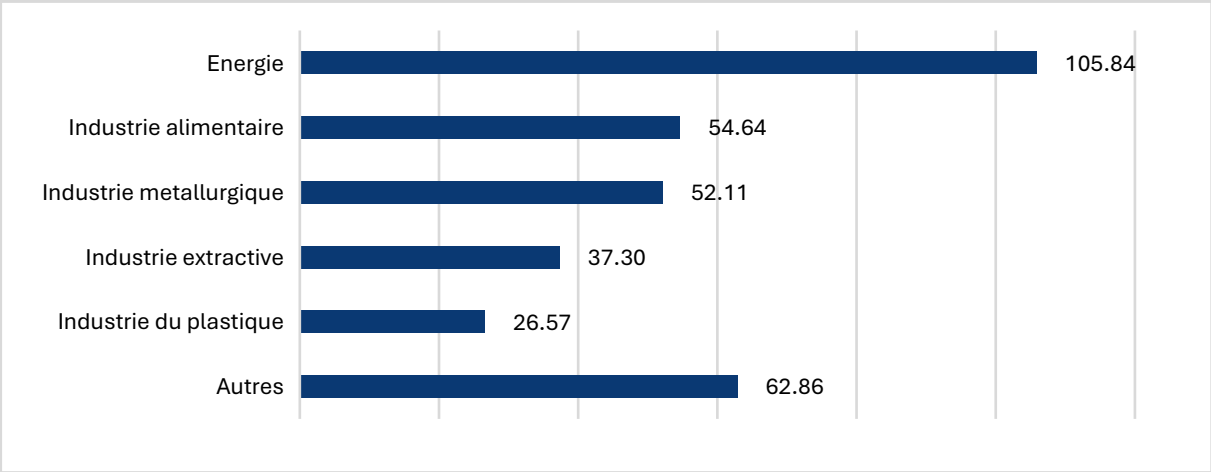


Source : CEPICI

Au 30 septembre 2026, les investissements agréés dans le secteur industriel demeurent principalement concentrés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, avec un montant cumulé de 105,84 milliards de FCFA, soit 31,22 % des investissements industriels. Cette branche est suivie de l'industrie alimentaire, qui mobilise 54,64 milliards de FCFA (16,12 %), et de l'industrie métallurgique, avec 52,11 milliards de FCFA (15,37 %). Les investissements dans l'industrie extractive s'établissent à 37,30 milliards de FCFA (11,00 %), tandis que ceux de l'industrie du plastique atteignent 26,57 milliards de FCFA (7,84 %). Les autres branches industrielles totalisent 62,86 milliards de FCFA, représentant 18,54 % des investissements du secteur.

Comparativement à la situation observée à mi-juillet 2026, l'ensemble des principales branches industrielles enregistre une progression, particulièrement marquée dans l'énergie, dont les investissements passent de 94,20 à 105,84 milliards de FCFA, ainsi que dans l'industrie du plastique, qui progresse de 20,02 à 26,57 milliards de FCFA. Cette évolution traduit la consolidation des investissements dans les activités industrielles structurantes, notamment l'énergie, la transformation alimentaire et la métallurgie, contribuant ainsi au renforcement du tissu productif national, comme illustré par le graphique suivant.

Graphique 7 : Distribution des investissements du secteur industriel

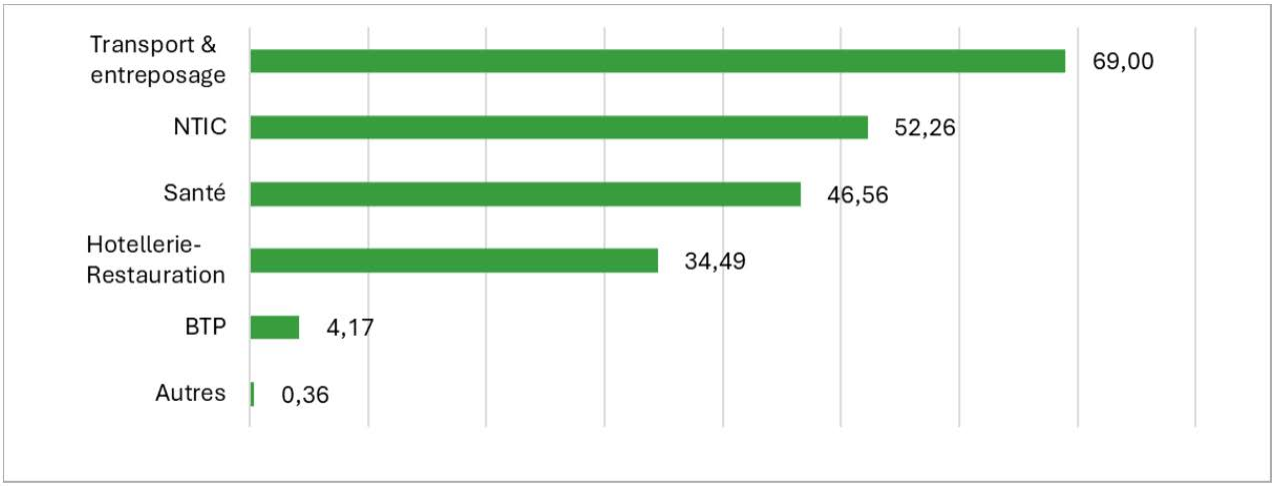


Source : CEPICI

Au 30 septembre 2026, les investissements agréés dans le secteur des services demeurent principalement orientés vers les activités de transport et d'entreposage, qui mobilisent un montant cumulé de 69 milliards de FCFA, soit 33,33 % du montant global des investissements agréés dans ce secteur. Ils sont suivis des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), avec 52,26 milliards de FCFA (25,25 %), et des activités de santé humaine, qui totalisent 46,56 milliards de FCFA (22,49 %).

Les investissements dans l'hôtellerie-restauration s'établissent à 34,49 milliards de FCFA, soit 16,66 % du total, tandis que ceux du bâtiment et des travaux publics (BTP) représentent 4,17 milliards de FCFA (2,01 %). Les autres activités totalisent 0,36 milliard de FCFA. Comparativement à la situation observée à mi-juillet 2026, les investissements dans le transport et l'entreposage progressent de 28,95 %, passant de 53,51 à 69 milliards de FCFA. En revanche, les montants enregistrés dans les autres principales branches demeurent stables. Cette évolution met en évidence le rôle prépondérant des infrastructures et services logistiques dans la dynamique des investissements agréés du secteur tertiaire, aux côtés des activités numériques, sanitaires et touristiques.

Graphique 8 : Distribution des investissements du secteur des services



Source : CEPICI

Dynamique des investissements agréés par nationalité



L'analyse de la répartition des investissements agréés selon la nationalité des investisseurs, sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2026, confirme la prédominance des investissements directs nationaux, avec un montant cumulé de 203,21 milliards de FCFA, soit 35,34 % des investissements agréés, contre 175 milliards de FCFA à mi-juillet 2026, correspondant à une progression de 16,12 %.
La Côte d'Ivoire est suivie de l'Allemagne, avec 59,92 milliards de FCFA (10,42 %), principalement orientés vers les secteurs de l'énergie, de la santé et du transport. Viennent ensuite l'Inde, avec 56,59 milliards de FCFA (9,84 %), les Émirats arabes unis, avec 56,06 milliards de FCFA (9,75 %), ainsi que Singapour, avec 30,76 milliards de FCFA (5,35 %). Cette répartition met en évidence la prépondérance des investissements nationaux, conjuguée à une diversification des pays d'origine des investissements étrangers agréés, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Top pays investisseurs

Top Pays investisseurs	%	Montant (mds FCFA)	Secteur
N°1 - Côte d'Ivoire	35,34%	203,21	Hôtellerie-Restauration, Industrie du plastique, Industrie alimentaire, Transport et entreposage, Industrie métallurgique, BTP.
N° 2 – Allemagne	10,42%	59,92	Transport et entreposage, Energie, Santé
N° 3 – Inde	9,84%	56,59	Transport et entreposage, Industrie métallurgique, Agriculture, Industrie chimique, Industrie alimentaire
N°4 – Emirats Arabes Unis	9,75%	56,06	Industrie alimentaire, Energie, Agro-industrie, Industrie métallurgique, Industrie chimique.
N° 5 – Singapour	5,35%	30,76	Industrie alimentaire, Industrie du plastique, Industrie du plastique, Industrie chimique, Agro-industrie.

Source : CEPICI

Répartition des investissements agréés selon leur origine

Au 30 septembre 2026, les investissements agréés s'établissent à 575 milliards de FCFA, contre 451 milliards de FCFA à la même période de 2025, soit une progression de 27,6 %. Cette évolution est principalement portée par les Investissements Directs Étrangers (IDE), dont le montant atteint 371,79 milliards de FCFA, contre 235 milliards de FCFA en 2025, correspondant à une hausse de 58 %. En revanche, les Investissements Directs Nationaux (IDN) enregistrent un recul de 5,6 %, passant de 215 à 203 milliards de FCFA. Cette dynamique traduit un renforcement de la contribution des capitaux étrangers à la mobilisation des investissements privés, contrastant avec le repli des investissements nationaux, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

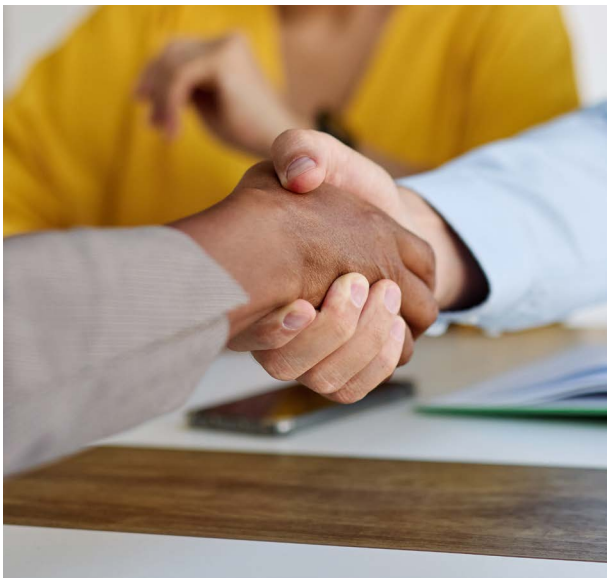


Tableau 5: Évolution des investissements agréés selon leur origine

Origine	2026*	2025*	Variation
IDN (Mds FCFA)	203	215	-5,6%
IDE (Mds FCFA)	371,79	235	58%
Total	575	451	27,6%

*Du 1er janvier au 30 septembre
Source : CEPICI

Demandes d'agréments en cours d'instruction

Au 30 septembre 2026, 19 projets d'investissement, représentant un montant cumulé de 80,71 milliards de FCFA, sont en cours d'instruction auprès des services compétents de la Direction de la Facilitation des Investissements du CEPICI. La répartition sectorielle de ces demandes est dominée par l'agro-industrie, qui concentre 8 projets pour un montant global de 23,37 milliards de FCFA (28,95 %). Elle est suivie des infrastructures, avec un projet de 23,29 milliards de FCFA (28,86 %), et du transport, qui totalise 7 projets pour un montant de 22,31 milliards de FCFA (27,64 %). Les autres demandes concernent principalement l'agroalimentaire (6,02 milliards de FCFA), la logistique (4,46 milliards de FCFA) et l'industrie chimique (1,26 milliard de FCFA).



Comparativement à la situation observée au 15 juillet 2026, le nombre de projets en instruction est passé de 62 à 19, tandis que leur montant cumulé a diminué de 165,78 à 80,71 milliards de FCFA, soit un recul de 51,32 %. Cette contraction du portefeuille de projets en attente d'agrément pourrait notamment résulter de l'aboutissement des procédures d'instruction et du passage de certains projets à l'agrément.

Le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle des projets en cours d'instruction au 30 septembre 2026.

Tableau 6 : Distribution sectorielle des demandes d'agréments en cours d'instruction

Secteur	Nombre	Montant (mds CFA)	%
Agro-industrie	8	23,37	28,95%
Transport	7	22,31	27,64%
Infrastructures	1	23,29	28,86%
Agro-alimentaire	1	6,02	7,46%
Logistique	1	4,46	5,52%
Industrie chimique	1	1,26	1,56%
Total	**19**	**80,71**	**100%**

Source : CEPICI





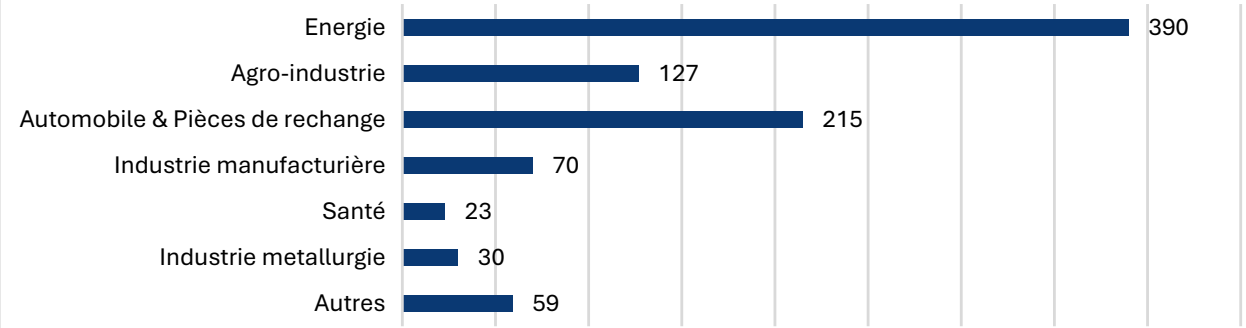
VII. Volume des intentions d'investissements matures

VII. Volume des intentions d'investissements matures

Au 30 septembre 2026, le portefeuille des intentions d'investissement matures s'établit à 1 155 milliards de FCFA, contre 1 263 milliards de FCFA à mi-juillet 2026, soit une diminution de 8,47 %. La répartition sectorielle demeure dominée par l'énergie, avec 556 milliards de FCFA (48,10 %), suivie de l'automobile et des pièces de rechange, avec 215 milliards de FCFA (18,60 %), et de l'agro-industrie, qui totalise 194 milliards de FCFA (16,78 %). Les autres intentions concernent principalement l'industrie manufacturière (70 milliards de FCFA), la santé (31 milliards de FCFA) et l'industrie métallurgique (30 milliards de FCFA).



Graphique 9 : Distribution des intentions d'investissements matures



Source : CEPICI

Au 30 septembre 2026, les intentions d'investissement matures sont principalement portées par les investisseurs chinois, avec 443 milliards de FCFA (38,31 %), orientés vers l'énergie, la santé, l'automobile et l'hôtellerie. La Côte d'Ivoire occupe la deuxième position, avec 335 milliards de FCFA (29,01 %), principalement dans la santé, l'énergie, l'agro-industrie et l'agriculture. Elle est suivie du Royaume-Uni, avec 170 milliards de FCFA (14,72 %), concentrés dans l'industrie chimique, puis de l'Inde, avec 112 milliards de FCFA (9,73 %), et des Émirats arabes unis, avec 61 milliards de FCFA (5,29 %). Cette répartition met en évidence une forte concentration des intentions d'investissement autour de ces cinq pays, qui représentent ensemble 97,06 % du portefeuille, tout en confirmant l'intérêt des investisseurs pour les secteurs productifs et structurants de l'économie ivoirienne.



VIII. Projection de mobilisation d'investissements à fin décembre 2026

VIII. Projection de mobilisation d'investissements à fin décembre 2026



Au 30 septembre 2026, le CEPICI projette un volume global d'investissements de 1 811 milliards de FCFA (3,20 milliards USD) à fin décembre 2026, contre une projection initiale de 2 045 milliards de FCFA à mi-juillet 2026, soit une révision à la baisse de 11,44 %. Cette prévision repose sur les investissements déjà agréés, d'un montant de 575 milliards de FCFA, auxquels s'ajoutent 81 milliards de FCFA de projets en cours d'instruction et 1 155 milliards de FCFA d'intentions d'investissement matures.

Cette révision traduit un ajustement du portefeuille prévisionnel, tenant notamment compte de l'évolution du niveau de maturité des projets et du passage de certains d'entre eux à l'agrément. Les investissements déjà agréés représentent 31,75 % de la projection annuelle, tandis que le portefeuille restant, estimé à 1 236 milliards de FCFA, constitue un potentiel significatif d'investissements susceptibles d'être agréés au quatrième trimestre 2026, sous réserve de l'aboutissement des procédures engagées.

Tableau 7 : Projection de mobilisation d'investissements privés à fin décembre 2026

	Montant en Milliards	
	FCFA	**USD**
Investissements Agréés	575	1,02
Investissements en cours d'instruction	81	0,14
Projets en Développement	0	-
Volume d'Intention matures	1155	2,04
Projection Fin décembre 2026	**1 811**	**3,20**

Source : CEPICI





IX. Suivi et accompagnement post-investissement

IX. Suivi et accompagnement post- investissement

Demande d'obtention des terrains à usage industriel



Au 30 septembre 2026, le nombre cumulé de demandes de terrains à usage industriel transmises à la SOGEDI s'établit à 119, pour une superficie totale sollicitée de 3 796 775 m², contre 98 demandes portant sur 2 767 859 m² à la même période de 2025. Ces résultats traduisent une progression de 21,43 % en nombre de demandes et de 37,17 % en superficie sollicitée. Parallèlement, le nombre de demandes approuvées par la Commission de validation d'Abidjan passe de 22 à 32, soit une hausse de 45,45 %, tandis que la superficie octroyée enregistre une progression substantielle de 166,32 %, atteignant 926 371 m² contre 347 847 m² en 2025.

Le taux d'approbation des demandes s'améliore également, passant de 22,45 % à 26,89 % en nombre et de 12,57 % à 24,40 % en superficie. Cette évolution témoigne d'une amélioration encourageante de l'accès au foncier industriel, particulièrement en matière de superficies octroyées. Toutefois, la persistance d'un taux d'approbation relativement faible met en évidence les contraintes structurelles liées à la disponibilité des terrains industriels aménagés, qui demeurent un enjeu majeur pour la réalisation des projets d'investissement en Côte d'Ivoire.

Tableau 8 : situation des demandes de terrains à usage industriel

Demande de terrain industriels			
	2026*	2025*	Var.
Nombre de demandes	119	98	21,43%
Superficie demandée (m²)	3 796 775	2767859	37,17%
Nbre demandes approuvées	32	22	45,45%
Superficie octroyée (m²)	926 371	347847	166,32%

Taux d'approbation des demandes de terrain			
	2026	2025	Var.
Nombre	26,89%	22,45%	19,79%
Superficie	24,40%	12,57%	94,14%

*Du 1er janvier au 30 septembre
Source : CEPICI

Résolution des griefs des investisseurs



Au 30 septembre 2026, les services du CEPICI ont enregistré un nombre cumulé de 39 griefs d'investisseurs, contre 28 à la même période de 2025, soit une progression de 39,29 %. Parallèlement, le nombre de griefs résolus s'établit à 31, contre 26 en 2025, correspondant à une hausse de 19,23 %. Comparativement à la situation observée à mi-juillet 2026, le nombre de griefs enregistrés est passé de 22 à 39, tandis que celui des griefs résolus a progressé de 18 à 31.

Toutefois, le taux de résolution s'établit à 79,49 %, contre 92,86 % à la même période de 2025, soit un recul de 14,40%. Malgré cette diminution, la performance enregistrée demeure supérieure à la cible annuelle de 75 %, avec un taux de réalisation de 105,98 %. Ces résultats traduisent une progression du traitement des sollicitations des investisseurs, tout en soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et de résolution des griefs afin de préserver la qualité de l'accompagnement des investisseurs.

Tableau 9 : Résolution des griefs des investisseurs

Résolution des griefs			
	2026*	**2025***	**Var.**
Nombre Total	39	28	39,29%
Nombre Résolus	31	26	19,23%
Taux de résolution	79,49%	92,86%	-14,40%
Taux de résolution des griefs			
	Cible	**Réal.**	**Taux de réalisation**
Taux de résolution	75%	79%	106%

*Du 1er janvier au 30 septembre
Source : CEPICI

Les principaux griefs portés sont relatifs à des problématiques sur le financement, l'accès au foncier, aux infrastructures, aux coûts de facteurs, comme résumés dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Tableau synthétique des griefs formellement portés par les investisseurs

N°	Thématiques & Griefs
1	Dégradation des infrastructures (VRD) et mauvaise qualité de la fourniture en énergie
2	Pratiques de prix jugées anticoncurrentielles sur l'approvisionnement en matières premières (graine de palme, fonds de tasse d'hévéa), au détriment des PME
3	Coût de l'EIES jugé trop élevé
4	Difficultés d'accès au financement des PME
5	Conflit de compétence entre la SOGEDI et la Direction Générale des Affaires Maritimes relativement aux entreprises installées sur le littoral

Source : CEPICI



X. Amélioration du Climat des affaires

X. Amélioration du Climat des affaires

Au 30 septembre 2026, le climat des affaires en Côte d'Ivoire demeure globalement favorable, soutenu par la résilience de l'économie nationale, la stabilité du cadre macroéconomique et la confiance des investisseurs. Cette dynamique est confortée par la confirmation, en mars 2026, de la notation souveraine Ba2 avec perspective stable par Moody's Ratings, ainsi que par l'attribution, en juin 2026, de la note BB+ avec perspective positive par JCR. Elle s'inscrit dans un contexte de croissance économique projetée à 7,2 % en moyenne annuelle sur la période 2026-2030 et de mobilisation accrue des investissements privés, appelés à représenter 70,2 % du financement du PND 2026-2030.



Sur le plan institutionnel, l'adoption du décret n° 2026-131 du 30 mars 2026 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Investissement et du Climat des Affaires (CNICA) constitue une avancée majeure dans le renforcement du dispositif national d'amélioration du climat des affaires. Dans la perspective de son opérationnalisation, le CEPICI, qui en assure le Secrétariat permanent, a élaboré un projet de plan d'opérationnalisation et une feuille de route, et engagé la constitution d'un groupe de travail. Ces initiatives visent à rendre effectif ce cadre de concertation et de coordination interministérielle, en vue d'accélérer la mise en œuvre des réformes relatives à l'investissement et au climat des affaires.

Au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2026, onze (11) réformes ont été mises en œuvre, comme présenté dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, trente et une (19) mesures sont en cours de mise en œuvre.

Tableau 10 : Liste des 11 reformes realisées

N°	Réformes réalisées
1	Conception de la Plateforme de la Cour d'arbitrage de Côte d'ivoire en y intégrant une fonctionnalité permettant de consulter et de télécharger tous les documents liés à une procédure d'arbitrage
2	Intégration au cadre réglementaire de la création d'entreprises des dispositions spécifiques portant sur la gestion des rejets des dénominations sociales
3	Mise en œuvre de la facturation électronique
4	Dématérialisation du contrôle fiscal
5	Intégration au cadre réglementaire de la création d'entreprises des dispositions relatives à l'obligation de vérification et à la réservation de la raison sociale proposée par le promoteur lors de la création d'entreprise ou lors de la modification
6	Mise à niveau et actualisation des informations du Portail Web d'Informations Commerciales (PWIC)
7	Mise en place d'un annuaire unique des informations sur les entreprises, disponible au grand public conformément aux exigences légales et aux bonnes pratiques
8	Publication en ligne du tableau national des mandataires judiciaires
9	Intégrer au cadre réglementaire de la création d'entreprises des dispositions fixant les délais de déclaration des informations relatives aux bénéficiaires effectifs
10	Elaborer et publier en ligne les documents d'orientation générale et directives dans les domaines de la concurrence
11	Mettre en place le Guichet Unique de Déclaration des Investissements Privés en Côte d'Ivoire (GUDIP)

Source : CEPICI



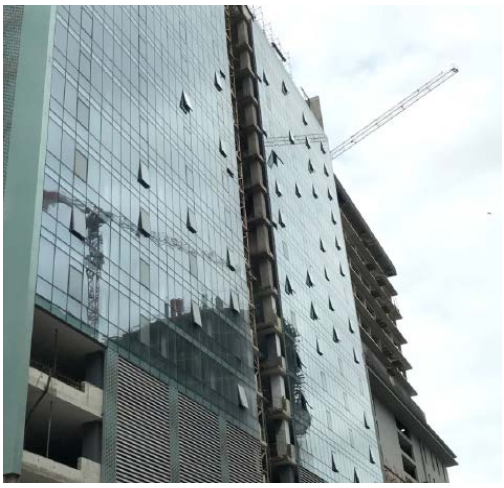
XI. Perspectives du quatrième trimestre 2026

XI. Perspectives du quatrième trimestre 2026

Au cours du quatrième trimestre 2026, le CEPICI poursuivra résolument la mise en œuvre des principales activités de l'institution suivantes :

Déménagement des services dispersés du CEPICI dans de nouveaux locaux

Au cours du quatrième trimestre 2026, le CEPICI poursuivra les activités préparatoires à son déménagement, dans la perspective du regroupement de l'ensemble de ses services actuellement répartis entre les immeubles Memanou, Le Bélier et II Plateaux Vallon. Cette phase sera marquée par la finalisation du plan d'aménagement, l'équipement matériel et informatique des nouveaux locaux ainsi que le déménagement effectif du Guichet Unique de Formalités des Entreprises (GUFE). Le transfert de l'ensemble des autres services du CEPICI vers les nouveaux locaux, situés aux 14e et 15e étages de l'immeuble Wall Street, au Plateau, est prévu au premier trimestre 2027.



Opérationnalisation de la réforme du CEPICI en vue de la mise en œuvre de la nouvelle Agence de Promotion des Investissements à la fin de l'année 2026



Le quatrième trimestre 2026 sera également consacré à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la nouvelle Agence. Les travaux de la taskforce interministérielle devraient s'accélérer et connaitre un aboutissement de la signature du décret de création de la nouvelle agence.

Opérationnalisation du Comité National de l'Investissement et de l'Amélioration du Climat des Affaires (CNICA)

Au quatrième trimestre 2026, dans le cadre de l'opérationnalisation du Comité National de l'Investissement et de l'Amélioration du Climat des Affaires (CNICA), dont il assure le Secrétariat permanent, le CEPICI prévoit d'organiser les réunions des groupes de travail ainsi que les sessions des instances techniques, notamment le Comité Technique de Coordination et de Suivi (CTCS) et le Conseil d'Orientation Stratégique (COS) , en vue de renforcer la coordination institutionnelle et d'accélérer la mise en œuvre des réformes relatives à l'investissement et au climat des affaires.

Réalisation de l'évaluation du Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) 2021-2025 et du démarrage du PSPI 2026-2030

Le CEPICI a engagé le processus de sélection d'un cabinet spécialisé chargé de l'accompagner dans l'évaluation de son Plan Stratégique de Promotion des Investissements (PSPI) 2021-2025 et l'élaboration du PSPI 2026-2030. La finalisation des procédures de passation de marché est prévue au quatrième trimestre 2026, en vue d'un démarrage effectif de la mission au premier trimestre 2027.

Lancement du processus de recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la Politique nationale de l'investissement privé.

La démarche engagée auprès d'ONU Commerce en vue de bénéficier d'un appui technique pour l'élaboration de la Politique nationale de l'investissement privé n'ayant pas abouti, le CEPICI a réorienté son approche vers le recrutement d'un consultant spécialisé. À cet effet, les travaux de préparation de la requête et des termes de référence ont été engagés en vue de conduire cette mission.

Suivi des intentions d'investissements matures pour une conversion en investissements agréés

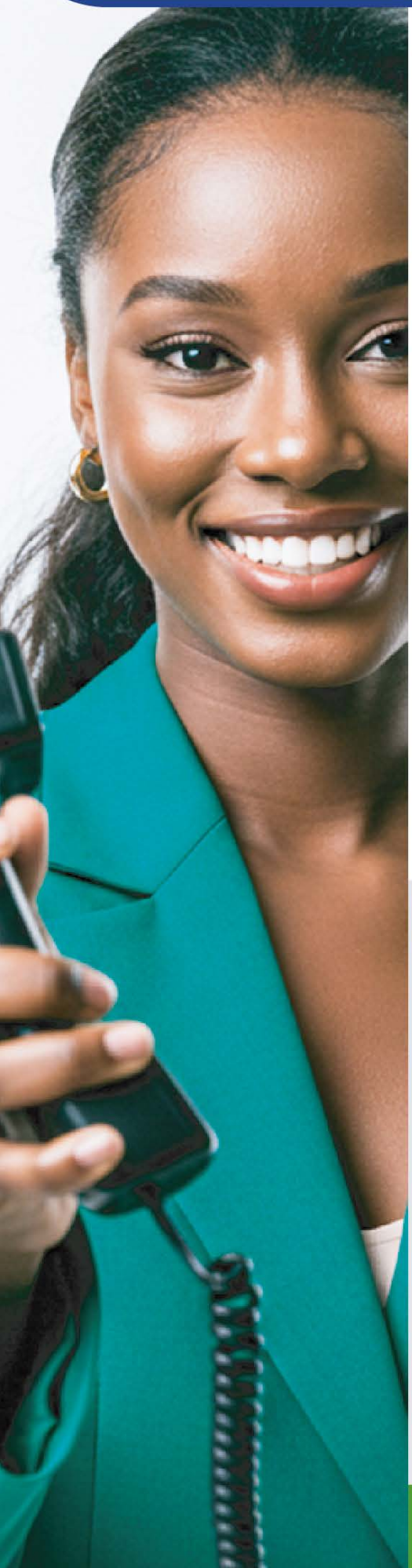
L'Institution veillera au cours du quatrième trimestre 2026 à la conversion effective, des intentions d'investissements matures, ainsi que les demandes d'agréments en cours d'instruction au 30 septembre 2026.

Mise en œuvre des mesures de réformes issues du point de situation à mi-parcours de l'agenda des réformes d'amélioration du climat des affaires

Le CEPICI poursuivra les démarches au cours de ce quatrième trimestre 2026 en vue de l'adoption en Conseil des Ministres de l'Agenda des réformes 2026 – 2028 d'amélioration du climat des affaires, ainsi que la mise en œuvre des 19 mesures de réformes planifiées au second semestre 2026.



Le Guichet Unique des Investissements
en Côte d'Ivoire



CEPICI
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

Scannez le QR CODE
pour accéder au
Site internet

NOUS CONTACTER

Direction Générale
1er et 2ème étage Immeuble MEMANOU Boulevard Clozel, Plateau-Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00 Fax : +225 27 20 31 14 09

Guichet Unique des Formalités d'Entreprises (GUFE)
1er, 2ème, 3ème étage Immeuble Grand siècle Carrefour PISAM, Cocody-Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 00/01/14 Fax : +225 27 20 30 23 94

Contactez-nous www.cepici.ci

Suivez-nous CEPICI Officiel

INVESTIR EN CÔTE D'IVOIRE

CALL CENTER 9901



LE CEPICI EN CHIFFRES

TROISIÈME TRIMESTRE 2026

SITUATION CUMULÉE AU 30 SEPTEMBRE 2026

Contactez-nous

+225 27 20 31 14 00

CALL CENTER 9901

Suivez-nous

CEPICI Officiel

www.cepici.ci